



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2015/16	67 157 000
Dépenses de 2015/16	67 098 800
Solde inutilisé de 2015/16	58 200
Crédit ouvert pour 2016/17	82 857 800
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 ^a	82 644 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2016/17 ^a	213 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	88 338 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	85 986 000

^a Montant estimatif au 28 février 2017.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 39, 42, 43, 47, 50, 58, 59 et 62, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 2 352 500 dollars l'enveloppe proposée par le Secrétaire général dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/828). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. À l'occasion de l'examen du financement de la BSLB, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 avril 2017. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports connexes du Comité ses observations détaillées et recommandations sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/845 et A/71/836, respectivement). Les observations et recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a faites concernant la BSLB en particulier sont examinées aux paragraphes 12 et 13 ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Par sa résolution 69/309, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 67 157 000 dollars (montant net : 61 059 300 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 67 098 800 dollars (montant net : 60 875 200 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 58 200 dollars (montant net : 184 100 dollars), représentant 0,1 % du montant du crédit ouvert. On trouvera une analyse des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/71/689).

4. Le solde inutilisé s'explique principalement par une réduction des dépenses au titre du personnel civil, dont 1 582 600 dollars (7,9 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison d'un coefficient d'ajustement plus faible que prévu (33,9 % au lieu des 46 % prévus) et d'un taux moyen effectif de vacance de postes supérieur aux prévisions (12,8 % au lieu des 9 % prévus).

5. Cette sous-utilisation a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédits : a) de 483 100 dollars (2,6 %) au titre du personnel recruté sur le plan national, qui s'explique principalement par le fait que des agents des services généraux recrutés sur le plan national appartenaient à des catégories de rémunération supérieures à celles qui avaient été inscrites au budget; b) de 1 369 400 dollars (73,9 %), imputable à un taux de vacance moyen effectif plus bas que prévu pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), qui était de 12,5 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 21,1 % pour le personnel recruté sur le plan national, alors que le budget approuvé prévoyait un taux de vacance moyen de respectivement 60 % et 50 %; c) de 120 800 dollars (30,2 %), pour les services d'un consultant dans le cadre du programme de sécurité aérienne; d) de 581 400 dollars (7,1 %) au titre des installations et infrastructures,

essentiellement imputable à l'installation d'une centrale solaire et d'un nouveau système d'alimentation.

6. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Comptabilisation incohérente des dépenses et activités non inscrites au budget

7. Le Comité consultatif relève que, d'après le rapport sur l'exécution du budget, un certain nombre de dépenses opérationnelles ont été comptabilisées à des rubriques autres que celles pour lesquelles elles avaient été budgétisées, ce qui explique en partie les écarts signalés. Par exemple, les écarts enregistrés aux rubriques Transports terrestres [173 200 dollars (17,1 %)], Communications [3 968 100 dollars (54,5 %)], Informatique [3 385 800 dollars (49,1 %)], Santé [267 800 dollars (87,8 %)] et Fournitures, services et matériel divers [77 500 dollars (5,3 %)] sont dus au fait que les montants correspondants ont été constatés à des rubriques différentes de celles où ils avaient été budgétés.

8. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information concernant le rapport sur l'exécution du budget pour 2015/16, les dépenses prévues en 2016/17 et les prévisions de dépenses inscrites dans le projet de budget pour 2017/18. Il note qu'un certain nombre d'activités n'ont pas été prévues au budget, notamment : a) les traitements de certains membres du personnel, d'un montant de 294 400 dollars pour l'exercice 2016/17; b) la location de locaux pour un montant de 4 000 dollars pour l'exercice 2015/16 et de 9 300 dollars pour 2016/17; c) l'indemnité de subsistance versée aux équipages, d'un montant de 500 dollars pour 2016/17.

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les membres du personnel dont les traitements n'avaient pas été inscrits au budget occupaient 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et étaient chargés de la gestion des données de base dans Umoja. Avec l'autorisation du Contrôleur, ces traitements avaient été provisoirement imputés sur les comptes de la BSLB, mais leur écriture devait être annulée avant la fin de l'exercice en cours dans la mesure où les coûts seraient répartis entre les bénéficiaires. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que la BSLB ne payait pas de loyer pour les locaux mis à sa disposition au titre des mémorandums d'accord avec les Gouvernements italien et espagnol. Les dépenses comptabilisées à la rubrique Location de locaux pour l'exercice 2015/16 et celles prévues pour 2017/18 correspondaient au concours apporté par la BSLB à une foire technologique et médicale qui se tenait régulièrement à Valence (Espagne), comprenant la location d'une tente.

10. Ayant demandé des précisions au sujet des dépenses d'un montant de 500 dollars constatées au titre des indemnités de subsistance versées aux équipages et des rations, le Comité consultatif a été informé qu'elles correspondaient aux services d'entretien d'une machine d'emballage mousse, pour lesquels des ressources avaient été prévues à la rubrique Installations et infrastructures, et que des corrections seraient apportées pour que les dépenses soient comptabilisées à la bonne rubrique. **Le Comité consultatif constate avec préoccupation que les inexactitudes relevées dans la comptabilisation de certaines dépenses trahissent un manque de clarté et de cohérence dans les pratiques budgétaires et comptables; il est par conséquent difficile d'évaluer correctement l'exécution du budget et de faire des comparaisons dans le temps. Le Comité estime que la sous-utilisation des crédits ouverts à certaines rubriques ne justifie pas automatiquement l'utilisation des fonds disponibles à des fins non inscrites au**

budget et qu'il convient de prévoir des ressources pour toutes les activités dans le projet de budget du nouvel exercice. Les observations du Comité consultatif sur la question figurent également dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/71/836).

Stocks pour déploiement stratégique

11. Au chapitre V du rapport sur l'exécution du budget (A/71/689), le Secrétaire général constate que l'objectif de l'examen annuel des stocks pour déploiement stratégique était de veiller à ce que la configuration soit efficace sur le plan opérationnel et à ce qu'elle corresponde bien aux besoins du Département de l'appui aux missions, notamment afin d'optimiser l'utilisation des stocks pour déploiement stratégique dans le cadre du volet relatif à l'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions. Il indique également que la valeur liquidative des stocks pour déploiement stratégique est passée de 34 564 000 dollars au 30 juin 2015 à 42 120 000 dollars au 30 juin 2016, soit une augmentation de 21,9 %. Cette augmentation globale s'expliquait principalement par une augmentation de 5 607 400 dollars de la valeur des véhicules légers (de 1 136 500 dollars au 30 juin 2015 à 6 743 900 dollars au 30 juin 2016) et par une augmentation de 2 386 300 dollars de la valeur du matériel informatique (de 1 069 200 dollars au 30 juin 2015 à 3 455 500 dollars au 30 juin 2016). En 2015/16, le montant nécessaire à la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique livrés aux opérations de maintien de la paix s'élevait à 22 737 500 dollars et le montant nécessaire à la reconstitution de ceux livrés aux missions politiques spéciales, aux missions de consolidation de la paix et à d'autres entités était de 684 800 dollars. D'autres observations du Comité consultatif sur la gestion des stocks pour déploiement stratégique figurent aux paragraphes 28 et 29 ci-dessous.

Observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes

12. Dans le cadre de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la BSLB, le Comité consultatif a été saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a notamment constaté que 4,48 % des stocks pour déploiement stratégique étaient intégralement amortis mais toujours utilisés (ibid., tableau II.5). Le Comité consultatif prend note de l'observation faite par le Comité des commissaires aux comptes, selon laquelle la durée d'utilité des stocks pour déploiement stratégique intégralement amortis et toujours utilisés devrait être révisée, et formule des observations supplémentaires à cet égard dans son rapport connexe (A/71/845). D'autres commentaires et recommandations du Comité consultatif sur les stocks pour déploiement stratégique figurent aux paragraphes 28 et 29 ci-après.

13. Le Comité des commissaires aux comptes a également examiné les fonctions du Département de l'appui aux missions, du Centre de services mondial et de la Division des achats du Département de la gestion au Siège pour ce qui est des procédures d'acquisition à l'intention des missions (ibid., par. 192 à 209). À cet égard, le Comité a recommandé la mise en place de procédures qui permettent de suivre l'établissement des plans d'acquisition des missions et d'évaluer ainsi que d'analyser les besoins des missions et d'établir un plan d'acquisition global et une stratégie d'achat. **Le Comité consultatif prend note de l'observation formulée par le Comité des commissaires aux comptes, selon laquelle la stratégie d'achat globale ne porterait ses fruits que si les différentes entités collaboraient, et compte que les recommandations de ce dernier seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2017, le montant brut des dépenses engagées au titre de l'exercice 2016/17 s'établissait à 54 760 000 dollars, contre des crédits d'un montant brut de 82 857 800 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 82 644 700 dollars, laissant un solde inutilisé de 213 100 dollars.

15. Le Comité consultatif a été informé que le tableau des effectifs de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'établissait comme suit :

Tableau des effectifs pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (au 28 février 2017)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
BSLB et Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence, unités hébergées non comprises				
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	87	79	70	19,5
Personnel recruté sur le plan national	286	272	274	4,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	11	8	10	9,1
Personnel recruté sur le plan national	17	13	14	17,6
Unités hébergées				
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	40	21	33	17,5
Personnel recruté sur le plan national	3	3	3	–
Total (BSLB et Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence, unités hébergées comprises)				
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	127	100	103	18,9
Personnel recruté sur le plan national	289	275	277	4,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	11	8	10	9,1
Personnel recruté sur le plan national	17	13	14	17,6

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

A. Objectifs et résultats attendus

16. Le Secrétaire général indique que, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, la Base de soutien logistique a été transformée en Centre de services mondial. Ce dernier fonctionne en tant qu'entité unifiée comprenant la Base de soutien logique de Brindisi (Italie) et le centre de Valence (Espagne). Il assure la gestion opérationnelle des technologies géospatiales, de l'informatique et des

communications, de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale et il veille à ce que les services d'appui voulus soient fournis aux missions tout au long de leur mandat, depuis la planification de leur lancement jusqu'à leur liquidation. Il continue également d'héberger plusieurs unités, notamment la Force de police permanente, le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et le Centre stratégique des opérations aériennes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Centre a pour mission de proposer des services et solutions rapides, efficaces, efficients et rationnels aux opérations de maintien de la paix et il continuera de développer ses activités essentielles dans les domaines de la logistique, du génie, de l'environnement des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications dans le cadre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement (A/71/828 par. 1 à 6). Il est aussi indiqué dans le rapport que la Base continue d'améliorer sa coopération avec les missions à l'échelle régionale, en s'efforçant de renforcer ses partenariats, d'approfondir sa collaboration avec les fonds et programmes et d'appuyer au mieux les missions (ibid., par. 45 à 50). Le Comité consultatif s'intéresse plus avant à la question de la nomenclature de la Base de soutien logistique et du Centre de services mondial et fait part de ses observations sur la dénomination du centre de Valence aux paragraphes 32 et 33 ci-dessous.

17. Le Secrétaire général précise que les hypothèses budgétaires concernant les différentes activités pour 2017/18 sont les suivantes : a) restructuration du Service de la logistique, qui serait renommé Service de la chaîne d'approvisionnement, dans l'objectif d'en aligner la structure organisationnelle et le tableau d'effectifs sur les structures de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions et des missions de maintien de la paix; b) amélioration de la qualité et de la ponctualité des services fournis par les deux services essentiels qu'il est proposé de restructurer, à savoir le Service de la chaîne d'approvisionnement et le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications; c) renforcement des moyens du Centre en matière de génie environnemental en vue de la fourniture de conseils et d'assistance aux missions; d) examen des stocks stratégiques pour déploiement rapide, conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne; et e) mise en œuvre de l'initiative de remplacement de l'infrastructure informatique vieillissante, qui avait été différée. Le Comité consultatif prend également note de la proposition du Secrétaire général tendant à restructurer le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et formule des observations complémentaires à ce sujet aux paragraphes 44 à 47 ci-dessous.

Étude d'ensemble sur l'implantation du Centre de services mondial dans deux lieux

18. Dans sa résolution 69/309 sur le financement de la BSLB, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 5 de sa résolution 67/288 et a de nouveau demandé au Secrétaire général de présenter une étude d'ensemble sur l'implantation du Centre de services mondial dans deux lieux. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a fait connaître les résultats de l'étude. Le Comité consultatif a noté dans son rapport sur l'étude d'ensemble que plusieurs questions n'avaient pas été abordées et qu'il jugeait donc l'étude incomplète. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de donner à l'Assemblée des informations transparentes et exhaustives sur les incidences de la double implantation du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, notamment en matière financière et budgétaire et en termes de gestion des ressources humaines (voir également la résolution 70/288). En conséquence, il a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'approfondir son analyse en l'étendant à toutes les questions pertinentes et de présenter une étude d'ensemble révisée sur la

double implantation du Service dans son prochain projet de budget (A/70/742/Add. 9, par. 16 et 80).

19. Le Secrétaire général précise que, bien qu'implanté sur deux sites, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, dispense des services de manière uniforme pour éviter tout redoublement inutile des tâches et atténuer les risques. Tout en reconnaissant l'utilité de la double implantation du Service, le Comité consultatif a fait observer que cet arrangement présentait certaines difficultés et demandé qu'une étude d'ensemble révisée soit effectuée dans le cadre de l'élaboration du projet de budget de la BSLB. Dans sa résolution 70/288, l'Assemblée générale a souscrit à cette demande ainsi qu'à celles portant sur la réalisation de deux études de faisabilité en vue de l'obtention d'informations supplémentaires sur la Section des systèmes d'information géospatiale et la Section de l'appui à distance (missions) (voir A/70/742/Add.9, par. 45 et 49).

20. Dans le dernier rapport du Secrétaire général sur le budget de la BSLB, il est indiqué que l'étude d'ensemble révisée et les deux études de faisabilité ont été réalisées et y sont résumées (A/71/828, par. 21). Le Secrétaire général explique que la Section de l'appui à distance (missions) a été créée le 1^{er} juillet 2015 avec pour objectif de fournir un appui et des services informatiques centralisés aux missions de maintien de la paix. Un premier projet a vu l'apport d'un appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et, en 2017/18, le Centre de services mondial appliquera le dispositif d'appui à distances à d'autres opérations de maintien de la paix (ibid., par. 22). Le Secrétaire général a également indiqué que les fonctions majeures et l'infrastructure principale liées aux technologies géospatiales avaient été regroupées au Centre au sein de la Section des systèmes d'information géospatiale, à la suite de quoi le mandat de la Section avait été élargi pour qu'elle puisse fournir un appui opérationnel permanent à toutes les missions de maintien de la paix et à tous les bureaux que servait le Centre, en particulier les missions qui n'avaient guère ou pas de moyens géospatiaux (ibid., par. 23).

21. **Le Comité consultatif note que le résumé des résultats de l'étude d'ensemble révisée et des deux études de faisabilité donné dans le rapport ne répond pas pleinement à la recommandation qu'il avait faite tendant à ce que soit réalisée une étude plus complète sur ce qu'impliquerait une double implantation du Service (voir A/70/742/Add.9, par. 16), ainsi que sur l'effort de centralisation et d'appui à distance du Service et la mesure dans laquelle le Service permettait aux missions de s'acquitter de leur mandat (ibid. par. 45, 48 et 49), comme approuvé par l'Assemblée générale (résolution 70/288, par. 9). Le Comité réaffirme qu'il a besoin de cette information, en particulier en ce qui concerne le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et ses missions clientes, notamment s'agissant des besoins en ressources dans les missions clientes, de l'état d'avancement des produits, de l'utilisation de ces produits et de la mesure dans laquelle le Service permet aux missions de s'acquitter de leur mandat.** Les recommandations du Comité concernant les propositions de transformation de postes au Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications figurent aux paragraphes 44 à 47 ci-dessous.

Restructuration du Service de la logistique

22. Le Secrétaire général propose de restructurer le Service de la logistique, qui doit être rebaptisé Service de la chaîne d'approvisionnement, pour afficher sa

complémentarité avec les structures, fonctions et responsabilités de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, ainsi qu'avec les besoins des missions de maintien de la paix. Le Secrétaire général indique que les sections et unités organisationnelles et le tableau d'effectifs du Service seront modifiés compte tenu du processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, qui couvre la planification, la recherche de fournisseurs, le déploiement du matériel et la réintégration des biens dans les stocks autour des deux piliers que sont la Section de la planification et de l'approvisionnement et celle du déploiement de matériel et de la réintégration de matériel dans les stocks. Le Service continuera de fournir un appui logistique aux opérations de maintien de la paix tout au long de leur cycle de vie, notamment aux stades de la planification, du démarrage, de la montée en puissance, du fonctionnement autonome, de la réduction des effectifs et de la liquidation (A/71/828, par. 9 à 13, et figure au par. 62). La composition du Service de la chaîne d'approvisionnement qu'il est proposé de créer est indiquée dans l'organigramme (ibid., annexe II).

23. Le Comité consultatif note que la restructuration proposée vise à modifier le Service de la chaîne d'approvisionnement compte tenu de la structure de la chaîne d'approvisionnement de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions et de celle des missions de maintien de la paix et il recommande donc qu'elle soit approuvée (voir également par. 44 à 47 ci-dessous).

Restructuration du Bureau du Directeur et du Service de l'appui à la Base

24. Le Secrétaire général propose de restructurer le Bureau du Directeur et le Service de l'appui à la Base, ce qui entraînerait de rebaptiser ce dernier « Service de l'appui centralisé » et de rattacher au nouveau Service trois bureaux placés actuellement sous la houlette du Directeur de la BSLB, à savoir la Section des finances et du budget (transfert de 13 postes), le Groupe de la gestion des biens (transfert de 7 postes) et le Bureau des services de sécurité (transfert de 11 postes) (ibid., par. 27). Le Secrétaire général indique que les modifications proposées permettront au Directeur de se concentrer sur des questions plus stratégiques liées à la gestion d'ensemble du Centre et à la large gamme de services fournis aux clients extérieurs (ibid., par. 54). En outre, le Groupe de la gestion des marchés des missions, qui relevait auparavant du Bureau du Directeur, serait rattaché au nouveau Service de la chaîne d'approvisionnement (ibid., par. 56), et il est proposé qu'un poste d'assistant (finances et budget) à la Section des finances et du budget soit supprimé compte tenu des gains d'efficacité obtenus grâce à la mise en place d'Umoja et aux efforts de simplification administrative (ibid., par. 55). La composition du Service de l'appui centralisé qu'il est proposé de créer est indiquée dans l'organigramme (ibid., annexe II).

Centre stratégique des opérations aériennes

25. Le Secrétaire général propose de faire du Centre stratégique des opérations aériennes, qui compte 10 postes, une unité hébergée par le Centre de services mondial relevant de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions. Le Centre stratégique continuera de planifier des opérations aériennes sûres au meilleur coût et d'améliorer la planification et l'efficacité des vols stratégiques; il formulera des recommandations en vue de réduire le chevauchement des activités de manière à optimiser l'utilisation des moyens aériens et recensera les économies susceptibles d'être réalisées dans le cadre de l'exploitation de la flotte actuelle (ibid., par. 30 et 33). Ayant demandé des précisions sur le contrôle centralisé et le suivi de l'ensemble des déplacements stratégiques aériens, y compris l'analyse coûts-avantages et les économies réalisées grâce au choix des appareils,

auxquels il était fait référence dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2015/16 [voir [A/71/689](#), par. 15 j)], le Comité consultatif a été informé qu'en 2015/16, le Centre avait coordonné et contrôlé 57 vols stratégiques d'appui (au moyen d'appareils affrétés pour de longue durée et de contrats ponctuels) et coordonné 157 vols en dehors des zones de mission, soit 214 opérations aériennes stratégiques au total. Le Centre était ainsi amené à effectuer des analyses coûts-avantages pour déterminer l'option ou l'appareil le plus rentable en termes d'adéquation à la situation, de proximité et de coût. Après avoir demandé un complément d'information, le Comité a appris que des gains d'efficacité d'un montant total de plus de 700 000 dollars avaient été obtenus au titre des opérations aériennes stratégiques. Il a aussi été informé que des moyens de réaliser des économies supplémentaires avaient été trouvés à la faveur du processus de sélection de la solution à proposer aux clients, après une analyse coûts-avantages portant sur des aspects tels que le coût du contrat, la capacité de l'avion, la base aérienne, le type d'opération, le nombre de passagers, la cargaison, la décision de recourir à des contractants privés plutôt que d'utiliser un avion géré par l'Organisation des Nations Unies, et la trajectoire et l'altitude de vol idéales.

26. Le Comité consultatif note que la réduction d'un montant de 700 000 dollars, attribuée à un meilleur rapport coût-efficacité et présentée comme un gain d'efficacité, n'en constituait pas un à proprement parler compte tenu de la méthode utilisée. Le Comité compte que davantage d'efforts seront faits pour distinguer à l'avenir gains d'efficacité et réductions des coûts. En outre, le Comité ne doute pas que le rattachement du Centre stratégique des opérations aériennes à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, dont il relèvera directement, permettra d'améliorer les résultats et d'accroître l'efficacité des opérations du Centre (voir [A/70/742/Add.9](#), par. 29). Le Comité réaffirme son opinion quant à la gestion et au contrôle du Centre s'agissant de l'amélioration des résultats obtenus et formule d'autres observations et commentaires sur la question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/71/836](#)).

27. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, il a souligné qu'il fallait préciser les fonctions et attributions respectives des différentes entités participant à la gestion des opérations aériennes pour les missions ([A/70/742](#)), dont le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, qui fait partie du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), et la Section des transports aériens, qui dépend de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions au Siège. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur la question figurent également dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/71/836](#)).

Stocks pour déploiement stratégique

28. Par sa résolution [70/288](#), l'Assemblée générale a chargé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de procéder à un examen et à une évaluation des stocks pour déploiement stratégique ([A/71/798](#)). Dans son rapport, le BSCI indique qu'il est rare que les stocks stratégiques pour déploiement rapide soient livrés dans les délais et que le processus ne se déroule pas comme prévu selon le concept originellement arrêté dans le document publié sous la cote [A/56/870](#). Le BSCI a notamment recommandé que soient actualisés le concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide et les politiques connexes; que soit revue la composition actuelle des stocks pour s'assurer qu'elle réponde aux besoins; que l'on vérifie la validité des contrats-cadres relatifs aux stocks; que des mesures soient prises pour

assurer chaque année la comptabilisation en pertes et la reconstitution des stocks; et que tous les détails concernant le transfert de stocks pour déploiement stratégique d'un montant net de 16,7 millions de dollars aux stocks de réserve de l'ONU et aux stocks de la BSLB soient communiqués aux organes délibérants pour suite à donner (A/71/798, par. 87 à 95). Le Secrétaire général indique qu'à cet égard, la BSLB a commencé à établir une version révisée du concept général d'opérations relatif aux stocks pour déploiement stratégique (A/71/828, par. 14 à 16).

29. Le Comité consultatif rappelle son inquiétude concernant la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide et sa recommandation relative à l'application de la politique concernant la rotation des stocks (A/71/742/Add.9, par. 37 et 38). Le Comité note que, dans son rapport, le BSCI aborde plusieurs questions ayant trait à l'utilisation, à la rotation et à la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, et il encourage le Secrétariat à appliquer sans tarder les recommandations qui lui ont été adressées. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le prochain projet de budget pour la BSLB ainsi que sur la version révisée du concept général d'opérations relatif aux stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

30. Le Secrétaire général indique qu'en 2017/18, le Centre de services mondial accueillera à Brindisi et à Valence des membres du personnel de soutien d'autres entités. Au titre des modalités de recouvrement des coûts, il est possible de recouvrer les coûts associés à l'utilisation des locaux par du personnel autre que celui de la BSLB et fournissant un appui à des clients autres que ceux du Département de l'appui aux missions. Le coût des services de gestion des installations (nettoyage, jardinage, sécurité et entretien) est calculé au prorata. Pour le personnel du Centre international de calcul affecté à des projets autres que ceux du Département de l'appui aux missions, les coûts correspondant aux services de gestion des installations sont recouverts (A/71/828, par. 38). Il est également indiqué dans le rapport que 419 membres du personnel de soutien d'autres entités employés à temps plein occuperaient les locaux du Centre en 2017/18 et que seuls les coûts correspondant à 116 d'entre eux, qui fournissent des services à des entités n'appartenant pas au Département de l'appui aux missions, pourraient être recouverts (ibid., par. 40 et tableau 3). Le Comité prend note des informations figurant dans les tableaux 2 et 3 du rapport, ainsi que dans le tableau 4, en ce qui concerne les montants qu'il est prévu de recouvrer. Toutefois, il rappelle qu'il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans ses futurs projets de budget pour la BSLB, des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et de recouvrement des coûts, les frais de location et d'entretien, les recettes perçues et toute autre information pertinente sur l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies (A/69/839/Add.9, par. 55). **Le Comité consultatif est d'avis que, même si le Secrétaire général a appliqué une partie de la recommandation dans son rapport, davantage de clarté s'impose quant au niveau de détail des renseignements communiqués.**

31. Le Secrétaire général indique que le Centre de services mondial entend maintenir les accords de prestation de services qu'il a conclus avec 12 entités, en vertu desquels il fournit à ces entités, en appliquant le principe du recouvrement des coûts et en utilisant la fonctionnalité de prestation de services d'Umoja, des services en matière de connectivité, de stockage de données, de télécommunications, d'hébergement de centres de données, d'hébergement d'applications, de suivi des événements, de sécurité informatique et de résilience opérationnelle ainsi que des

services internes et des services liés au système d'information géospatiale (A/71/828, par. 42). Le détail des services fournis aux diverses entités et une analyse des coûts qu'il est prévu de recouvrer pour chacune d'entre elles sont donnés (ibid., tableaux 4 et 5). Le Comité consultatif rappelle qu'il faut permettre à l'Assemblée générale de mieux comprendre les services fournis à d'autres entités relevant et ne relevant pas du Secrétariat et lui donner une idée claire des ressources mises à la disposition de la BSLB. Il a recommandé que des informations complètes et transparentes sur les dépenses engagées et les recettes perçues pour tous les services fournis à d'autres entités relevant et ne relevant pas du Secrétariat soient systématiquement incorporées dans les futurs projets de budget. Les postes extrabudgétaires financés au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts devraient également être pris en compte dans l'organigramme, accompagnés de la mention qui convient (A/70/742/Add. 9, par. 68). **Le Comité prend note des progrès accomplis au niveau de la présentation des informations dans le présent projet de budget, il recommande que les informations relatives aux montants qu'il est prévu de recouvrer soient présentées de manière plus claire et précise dans les futurs projets de budget.**

Désignation du centre de Valence

32. Dans son rapport précédent, le Comité consultatif a examiné la proposition du Secrétaire général concernant l'appellation du centre de Valence (voir A/70/779, par 42). À cet égard, le Comité a estimé que l'appellation proposée prêtait à confusion en ce qu'elle sous-entendait l'existence de deux centres de services mondiaux. Qui plus est, le nom proposé ne répondait pas à l'exigence que l'appellation retenue pour le centre rende compte de ses fonctions dans le domaine de l'informatique et des communications. Dans son rapport, le Secrétaire général propose d'appeler le centre « Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence », cette appellation étant cohérente avec le mandat du centre dans le domaine de l'informatique et des communications, qui comprend l'hébergement, la connectivité et le suivi. En ce qui concerne les appellations, il est également proposé que le site de Brindisi porte le nom de « Centre de services mondial de Brindisi (Italie) » et forme avec le site de Valence le « Centre de services mondial », lequel constituerait le seul interlocuteur pour la fourniture intégrée d'assistance et de services en matière de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications et de logistique (A/71/828, par. 18 et 19).

33. Après avoir demandé des précisions quant aux appellations des deux sites, le Comité consultatif a été informé qu'ils seraient appelés « Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence » et « Centre de services mondial de Brindisi ». **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve pour nomenclature définitive « Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence » et « Centre de services mondial de Brindisi ».**

B. Ressources nécessaires

34. Le montant estimatif brut des dépenses prévues dans le projet de budget de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/828) s'élève à 88 338 500 dollars (montant net : 82 263 000 dollars), ce qui représente une augmentation de 5 480 700 dollars (montant brut), soit 6,6 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2016/17, à savoir 82 857 800 dollars. Il permettra de financer le déploiement de 139 membres du personnel recruté sur le plan international et de 307 membres du personnel recruté sur le plan national, ainsi que 2 emplois de temporaire [rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)].

35. Pour ce qui est de la répartition des ressources entre les deux sites de la BSLB (Brindisi et Valence), le Comité consultatif a reçu, en réponse à ses questions, le tableau suivant, qui fait apparaître que les dépenses prévues au titre de 2017/18 pour Brindisi et Valence s'élèvent respectivement à 73,5 millions de dollars et à 14,9 millions de dollars :

(En millions de dollars des États-Unis)

	2012/13 (dépenses effectives)	2013/14 (dépenses effectives)	2014/15 (dépenses effectives)	2015/16 (dépenses effectives)	2016/17 (montant approuvé)	2017/18 (montant estimatif)
Base de soutien logistique des Nations Unies	68,6	68,5	66,5	67,1	82,9	88,3
Brindisi	58,4	58,2	56,2	59,4	71,1	73,5
Valence	10,3	10,3	10,3	7,7	11,7	14,9

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui indique que le nombre des postes proposés pour Brindisi et Valence au titre de l'exercice 2017/18 s'élève à 417 et à 312, respectivement.

**Vue d'ensemble des ressources humaines des opérations de maintien de la paix
(exercices 2012/13 à 2017/18)**

	2012/13 (montant/ nombre effectif)	2013/14 (montant/ nombre effectif)	2014/15 (montant/ nombre effectif)	2015/16 (montant/ nombre effectif)	2016/17 (montant/ nombre approuvé)	2017/18 (prévisions ^a)
Nombre de missions						
Missions de maintien de la paix et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ^b		15	14	15	15	14
Effectifs approuvés						
Effectifs militaire et de police autorisés par le Conseil de sécurité	127 829	135 452	149 264	143 083	139 546	139 045
Effectif civil des missions et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie	23 694	22 808	22 542	21 134	19 964	18 569
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	–	–	–	–	421	439
Centre de services mondial	423	420	424	452	444	448
Brindisi	398	395	399	421	413	417
Valence	25	25	25	31	31	31
Compte d'appui	1 429	1 435	1 458	1 461	1 469	1 466
Total	153 375	160 115	173 688	166 130	161 844	159 967

^a Estimations préliminaires pour l'exercice 2017/18, dans l'attente de la version définitive de certains projets de budget.

^b Hors Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, financés au moyen du budget-programme biennal.

1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2016/17</i>	<i>Effectif proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	127	139	12
Personnel recruté sur le plan national ^a	289	307	18
Emplois de temporaire ^b	28	2	(26)

^a Inclut les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

37. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2017/18 est de 39 329 600 dollars, soit une diminution de 85 200 dollars (0,2 %) par rapport au montant du crédit ouvert au titre de l'exercice précédent (39 414 800 dollars), ce qui tient à la réduction (à hauteur de 2 388 300 dollars, soit 90,4 %) des ressources demandées à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions), en raison de la transformation proposée de 26 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes (9 postes soumis à recrutement international et 17 à recrutement national), comme indiqué au paragraphe suivant.

38. Cette diminution est contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues aux titres : a) du personnel recruté sur le plan international (1 196 000 dollars, soit 6,5 %), ce qui s'explique principalement par : i) la proposition de transformation de 9 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes (2 P-4, 1 P-3 et 6 postes d'agent du Service mobile) à la Section des systèmes d'information géospatiale et à la Section de l'appui à distance (missions); ii) la proposition de création de 3 postes soumis à recrutement international, dont 1 poste P-4 dans le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et 2 postes P-3 au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement; b) du personnel recruté sur le plan national (1 107 100 dollars, soit 6,0 %), ce qui s'explique principalement par la proposition de transformer en postes 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de la catégorie des agents des services généraux à la Section des systèmes d'information géospatiale et à la Section de l'appui à distance (missions).

39. Les dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2017/18 ont été calculées sur la base de taux de vacance de 16 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 3 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 9 % pour les emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international et de 12 % pour les emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement national. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le taux de vacance effectif appliqué aux emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international est de 9,1 %; s'agissant des unités hébergées, le taux prévu pour les postes faisant l'objet d'un recrutement international est de 17,0 %; il est nul pour les postes faisant l'objet d'un recrutement national, un déploiement complet étant prévu. **Le Comité consultatif réaffirme que, selon lui, les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans toute la mesure possible aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande l'application d'un taux de vacance de 3,5 % aux dépenses prévues au titre des agents des services généraux recrutés sur le**

plan national pour l'exercice 2017/18. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront, le cas échéant, être ajustées en conséquence.

40. **Le Comité consultatif a demandé – mais n'a pas reçu – une ventilation détaillée des effectifs entre les sites de Brindisi et de Valence. Il fait observer qu'il ne peut formuler de recommandations concernant l'affectation de tel ou tel membre du personnel que s'il est en mesure d'examiner les informations requises en ce qui concerne un poste, un titre fonctionnel, des fonctions ou un site en particulier, ce qui a été le cas pour les exercices précédents. Il espère qu'au moment où il examinera le projet de budget pour 2017/18, le Secrétaire général aura fourni à l'Assemblée générale la répartition des postes proposés entre Brindisi et Valence – plutôt qu'une synthèse des postes proposés, comme c'est le cas au tableau 15 du projet de budget –, afin que l'Assemblée soit en mesure d'approuver les postes en question. Le Comité espère aussi qu'une ventilation par site sera fournie dans les futurs projets de budget.**

Création de postes

Création de 4 postes (2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement

41. Le Secrétaire général propose que soit créé un Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement doté de sept postes (1 P-4, 3 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux soumis à recrutement national). Trois de ces postes auront fait l'objet d'un transfert à partir de ressources existantes, et il est proposé de créer les quatre autres, à savoir deux postes d'ingénieur écologue (P-3) et deux postes d'assistant (environnement) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Secrétaire général indique que le Groupe veillera à ce que les bonnes pratiques en matière de gestion de l'environnement soient pleinement appliquées dans toutes les missions; doté de compétences spécialisées en matière de gestion de l'environnement, il sera chargé de mener et de gérer des projets complexes en assurant la liaison avec d'autres services du Département de l'appui aux missions et d'autres entités des Nations Unies, sous la direction stratégique de la Section de la gestion de l'environnement du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Les activités du Groupe seront structurées autour de cinq domaines thématiques : la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'eau et les eaux usées, l'impact environnemental et le système de management environnemental. Le Groupe apportera un appui opérationnel aux missions sur les questions de gestion de l'environnement et veillera à ce que les politiques se traduisent par des mesures concrètes en élaborant des solutions de génie environnemental pragmatiques, s'appuyant sur des techniques éprouvées (A/71/828, par. 72 à 75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations au sujet du Groupe, portant sur diverses initiatives en matière d'environnement à mettre en pratique dans les missions; il note l'augmentation globale des ressources affectées aux questions environnementales, qui tient notamment à la création de la Section de l'environnement au Département de l'appui aux missions, à la présence de spécialistes des questions d'environnement dans certaines missions et à l'instauration à la BSLB du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques – celui-ci, qui est financé par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a pour mission d'aider les missions à réduire leur empreinte écologique. Dans cette optique, le Comité examine plus avant la question de la modulation des ressources aux paragraphes 44 à 47 et 64 à 66 ci-après.

42. S'agissant de la création du Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, le Comité consultatif estime qu'un certain nombre de facteurs sont

à prendre en considération : sa charge de travail, l'incorporation – en cours – du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques dans le Centre de services mondial, ou encore l'action à mener par la Section de l'environnement au Département de l'appui aux missions. **Le Comité est d'avis qu'il faut exposer avec plus de clarté la nature des postes proposés pour le Groupe et la charge de travail correspondante, compte tenu des travaux effectués par la Section de l'environnement du Département de l'appui aux missions et des corrélations entre les deux entités à ce titre, afin d'éviter tout chevauchement de fonctions lorsqu'un appui est déjà apporté aux missions dans le domaine environnemental dans le but de définir une méthode qui permette à chacune de limiter son empreinte écologique. En outre, puisque des ressources existantes seront affectées au Groupe, le Comité estime que des précisions sont nécessaires quant à la création proposée de postes supplémentaires et à la nature de l'appui complémentaire que le Groupe apportera aux missions. Il recommande donc l'approbation d'un emploi d'ingénieur écologue (P-3) et d'un emploi d'assistant (environnement) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, sous la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions). Mais il recommande de ne pas créer de second poste d'ingénieur écologue (P-3) ni de second poste d'assistant (environnement) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Tout montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes devra être ajusté en conséquence, le cas échéant.**

Création d'un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) dans le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

43. Le Secrétaire général propose la création d'un poste P-4 de spécialiste des questions d'état de droit dans le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires. Il est indiqué dans son rapport que la demande de moyens d'assistance susceptibles d'être rapidement déployés continue d'être supérieure à la capacité actuelle d'y répondre et que la création du poste susmentionné permettra au Corps permanent d'apporter un appui plus efficace aux opérations sur le terrain, notamment en ce qui concerne la planification ainsi que la mise en œuvre des projets et des programmes (A/71/828, par. 32 et 91). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis 2013, les membres du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires avaient été déployés dans des missions pendant environ 70 % de leur temps de travail effectif, ce qui était supérieur au taux de déploiement de 55 % qui avait été fixé dans la politique commune du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative aux fonctions et à l'organisation du Corps permanent, en décembre 2013. En outre, depuis 2013, quelque 85 % des demandes de déploiement et d'autres formes d'aide à l'intention du Corps permanent avaient été honorées. Le reliquat représentait le déficit de capacité que viendrait combler le poste P-4 dont la création était proposée. **Compte tenu du tableau d'effectifs actuel du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, le Comité doute que les besoins auxquels correspondrait le poste en question soient continus. Il recommande donc la création d'un emploi de temporaire (autres que pour les réunions) de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) plutôt que celle d'un poste.**

Transformations

44. Au Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, le Secrétaire général propose que six emplois de temporaire

(autres que pour les réunions) (1 emploi d'agent du Service mobile et 5 emplois d'agent des services généraux soumis à recrutement national) soient transformés en postes à la Section des systèmes d'information géospatiale (ibid., par. 86 et tableau 16) et que 20 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (2 P-4, 1 P-3, 5 emplois d'agent du Service mobile et 12 emplois d'agent des services généraux soumis à recrutement national) soient transformés en postes à la Section de l'appui à distance (missions) (A/71/828, par. 87 et tableau 16). Le Secrétaire général indique que le mandat de la Section des systèmes d'information géospatiale a été élargi afin qu'elle soit en mesure de fournir un appui opérationnel continu à toutes les missions de maintien de la paix et à tous les bureaux relevant du Centre de services mondial, en particulier les missions dont les moyens géospatiaux sont restreints, voire inexistants, ce qui rend nécessaire la transformation des 6 emplois de temporaire susmentionnés (ibid., par. 86); quant à la Section de l'appui à distance (missions), elle aura besoin des 20 postes susmentionnés pour dispenser une gamme de services d'appui à distance (ibid., par. 87).

45. Le Secrétaire général indique aussi qu'en 2017/18, la mise en place du dispositif d'appui à distance se poursuivra, ce qui rendra possible de façon durable la mobilisation d'une capacité d'appui à distance souple et rapide, d'où la proposition de transformer 20 emplois de temporaire en postes permanents. Les titulaires de ces postes formeront l'effectif de base de l'appui à distance dispensé aux missions et il sera également fait appel à du personnel contractuel en fonction de l'évolution à la hausse ou à la baisse des besoins des missions (ibid., par. 22). Le rapport indique aussi que la Section des systèmes d'information géospatiale regroupe l'essentiel des capacités du Centre de services mondial en la matière et fera elle aussi appel, si nécessaire, à des services contractuels et à des vacataires en fonction des variations ou de l'accroissement de sa charge de travail. L'effectif permanent constitue la capacité d'appui de base minimum et il est la garantie que les connaissances et les compétences essentielles sont constamment mobilisables dans les domaines clefs (ibid., par. 23).

46. Le Comité consultatif note que, lorsque la modulation des ressources est évoquée dans le rapport, elle semble l'être principalement en termes de transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions), ce qui traduit une approche réductrice de la modulation des ressources, qui ne rend pas nécessairement possible une souplesse à long terme dans la gestion des effectifs, propre à répondre à l'évolution à la hausse ou à la baisse des besoins en matière d'appui à distance aux missions. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la nécessité d'assurer de concert l'octroi sur une base continue d'avantages financiers et non financiers et la gestion d'un taux élevé de rotation du personnel occupant des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ne permettait pas une prestation optimale de services centralisés, qui dépendait de la mise en place et de la préservation d'un noyau de connaissances et de compétences essentiel. Le Comité a également été informé que, pour garantir l'efficacité continue du modèle de systèmes d'information géospatiale et du modèle d'appui à distance aux missions, ainsi que la valorisation constante des avantages qui y sont attachés, il était considéré comme important de transformer en postes les emplois de temporaire actuellement occupés par le personnel doté de telles capacités essentielles.

47. Le Comité consultatif estime que les éléments de justification apportés – qu'il s'agisse des fonctions associées aux postes proposés, des produits à exécuter, des facteurs ayant trait au volume de travail ou du taux effectif de rotation du personnel – à l'appui de la demande de transformation de 26 emplois de temporaire à la Section des systèmes d'information géospatiale et à la Section de l'appui à distance (missions) sont insuffisants. Il rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général

d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la BSLB et du Centre de services régional d'Entebbe. Il note qu'il n'a toujours pas été défini de modèle global pour la modulation des ressources en ce qui concerne la BSLB. Partant, il considère que toute proposition de transformation en postes ne pourra être examinée qu'après communication d'un examen complet du tableau d'effectifs par l'Assemblée à sa soixante-douzième session. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général de transformer en postes 26 emplois de temporaire à la Section des systèmes d'information géospatiale et à la Section de l'appui à distance (missions) (voir aussi par. 64 à 66 ci-après).

Suppressions

48. Le Secrétaire général propose qu'un poste d'assistant (budget et finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit supprimé (ibid., par. 55). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de supprimer un poste d'agent des services généraux à la Section des finances et du budget.**

Réaffectations et transferts

Transfert de trois postes d'agent des services généraux soumis à recrutement national de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Groupe de la gestion et de l'administration des programmes

49. Le Secrétaire général propose le transfert d'un poste d'agent des services généraux soumis à recrutement national et la réaffectation de trois autres postes de cette même catégorie de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, appelée à disparaître, au Groupe de l'administration et de la gestion des programmes, qui exécute actuellement des fonctions telles que la planification et le contrôle budgétaires, les demandes de biens et de services, la formation à la logistique au niveau mondial, la gestion de la performance et la coordination avec les organes de contrôle et d'audit. Il est envisagé que, durant l'exercice 2017/18, le Groupe de l'administration et de la gestion des programmes contribue également à l'établissement de contrats-cadres de portée mondiale, notamment au titre de la constitution de stocks pour déploiement stratégique, destinés aux missions en phase de démarrage ou utilisables dans les situations d'urgence (ibid., par. 65). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Unités hébergées : réaffectation d'un poste de fonctionnaire de police chargé de la détention (P-4) et transformation en poste de fonctionnaire chargé de la formation de la police dans le cadre de la Force de police permanente

50. Le Secrétaire général propose que les fonctions associées à un poste de fonctionnaire de police chargé de la détention (P-4) de la Force de police permanente soient modifiées et que ledit poste soit réaffecté et transformé en poste de fonctionnaire chargé de la formation de la police. Au paragraphe 13 de son rapport, il rappelle que, dans sa résolution 2185 (2014), le Conseil de sécurité a prié le Secrétariat de continuer à affiner la composition de la Force de police permanente des Nations Unies pour qu'elle ait les moyens de répondre aux besoins actuels, notamment en encourageant la conclusion de partenariats avec les États Membres et les organisations régionales. Le rapport précise que, puisqu'il a été déterminé que la formation devait être améliorée, le fonctionnaire chargé de la formation de la police contribuerait à la mise en place d'un dispositif de formation cohérent eu égard au cadre d'orientation stratégique, ainsi qu'à l'élaboration de tous les programmes et

plans d'apprentissage y relatifs (ibid., par. 89). **Le Comité consultatif est d'avis que, compte tenu des différences de nature des deux postes décrits, mais aussi des besoins auxquels ils correspondent, les éléments de justification apportés en ce qui concerne la proposition de réaffectation sont insuffisants. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général visant à réaffecter le poste de fonctionnaire de police chargé de la détention (P-4) et à le transformer en poste de fonctionnaire chargé de la formation de la police, et recommande la suppression du poste P-4 considéré. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence, le cas échéant.**

51. Le Comité consultatif rappelle que les définitions relatives aux changements touchant les effectifs sont énoncées dans l'annexe I de chaque projet de budget. En l'occurrence : a) une réaffectation de poste est proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine; b) elle peut entraîner un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe. **Dans les cas où de nouvelles fonctions apparaissent du fait de changements touchant les mandats ou les circonstances opérationnelles, le Comité souligne que toute proposition connexe de création d'emploi, de transfert ou de réaffectation doit être pleinement justifiée pour ce qui est des responsabilités et de la charge de travail.** On trouvera les observations et commentaires du Comité sur ce point dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/71/836).

52. **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il formule aux paragraphes 39, 42, 43, 47 et 50 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil au titre de l'exercice 2017/18.**

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
43 443 000	49 008 900	5 565 900

53. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'établit à 49 008 900 dollars, soit une augmentation de 5 565 900 dollars (12,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17.

54. L'augmentation des crédits demandés porte principalement sur les rubriques ci-après :

a) Informatique : augmentation de 8 579 700 dollars (39,2 %), qui s'explique par : i) une progression des dépenses renouvelables (7 067 400 dollars) liées à la maintenance d'Umoja pour toutes les opérations de maintien de la paix, dont le coût d'ensemble est imputé au budget de la Base depuis l'exercice 2015/16; ces coûts se répartissent en trois grandes catégories : les services informatiques propres aux missions de maintien de la paix pour lesquels aucun crédit n'avait été inscrit au budget de la Base pour l'exercice 2016/17 (2 951 500 dollars); les services informatiques généraux non prévus dans le budget de la Base pour l'exercice 2016/17 (2 125 400 dollars); les frais de licence supplémentaires du fait de l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'Umoja à l'échelle mondiale

(1 990 500 dollars); ii) le remplacement du matériel informatique (progression de 1 533 400 dollars par rapport à l'exercice 2016/17);

b) Fournitures, services et matériel divers : augmentation de 249 300 dollars (19,9 %), qui s'explique principalement par la progression des dépenses de transport liées à l'acquisition de véhicules, de matériel du génie, de matériel informatique et de matériel de communications ainsi que par les frais d'entreposage de fournitures médicales, qui étaient auparavant inscrits à la rubrique Santé;

c) Transports terrestres : augmentation de 240 200 dollars (44 %), qui s'explique principalement par le remplacement de cinq véhicules à usage spécial dont la durée d'utilité est dépassée.

55. L'augmentation globale des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des rubriques ci-après :

a) Communications : diminution de 2 810 200 dollars (26,5 %), qui s'explique principalement par le fait que les infrastructures nécessaires à l'exploitation d'Umoja ont été modernisées pendant l'exercice 2016/17; cette diminution est contrebalancée en partie par le remplacement d'éléments matériels non liés à Umoja, qui représente un coût supplémentaire de 1 284 900 dollars par rapport à l'exercice 2016/17;

b) Installations et infrastructures : diminution de 592 600 dollars (7,8 %), par rapport à l'exercice 2016/17, qui s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des services d'entretien et de celles liées à la consommation électrique, dont le coût a diminué grâce à l'exploitation de la centrale solaire; cette diminution est en partie contrebalancée par l'acquisition de matériel du génie, notamment un scanner laser 3D et un système GPS permettant de faire des levés topographiques;

c) Santé : diminution de 100 500 dollars (63,7 %), qui s'explique par le fait que les frais d'entreposage de fournitures médicales sont maintenant comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

Voyages

56. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les ressources demandées pour les voyages s'élèvent à 981 900 dollars. Le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires sur les frais de voyage de la Base et a constaté que sur les 756 000 dollars demandés au titre de voyages autres que ceux liés à la formation, 622 000 dollars seraient consacrés à des déplacements en dehors de la zone de la mission. Ayant examiné la liste des voyages envisagés pour l'exercice 2017/18 qui lui a été remise, il considère que certains voyages ne sont pas dûment justifiés ou pourraient être combinés. Un montant de 19 516 dollars est ainsi demandé pour financer quatre voyages au Koweït et en Iraq, et dans certains cas il est prévu de se rendre deux fois en moyenne pendant l'exercice dans un certain nombre de missions et au Siège à des fins de consultation. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Centre de services mondial avait programmé les voyages au Koweït et en Iraq, comme prévu par le mandat du Bureau régional de la sécurité aérienne découlant d'une directive de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, qui est en cours de révision. Tant que la directive révisée n'a pas été publiée, le Bureau, qui relève du Centre, s'acquiesce de ses fonctions conformément à un accord conclu par le Directeur de la Division de l'appui logistique et le Centre le 7 février 2017. Le Comité a été informé que le dispositif d'appui actuel ne prévoyait pas le remboursement des coûts. **Le Comité souligne qu'une directive ne correspond**

pas à un mandat et attend avec intérêt de recevoir les conclusions de l'examen qui a été entrepris.

57. En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets, le Comité consultatif a été informé comme suite à ses questions qu'immédiatement après la mise en service d'Umoja, seuls 29 % des billets avaient été réservés suffisamment tôt, mais que la situation s'améliorait. Il a également appris que pour les trois premiers mois de 2017, 38 % des billets avaient été réservés dans les délais prévus et que l'objectif était de parvenir à 50 % pour l'exercice 2017/18. **Le Comité compte que les délais de réservation des billets seront respectés systématiquement.**

58. Le Comité consultatif a noté un certain nombre d'incohérences dans les renseignements qui lui ont été communiqués : les tarifs aériens avaient probablement été surestimés, plusieurs déplacements avaient New York pour destination, il était prévu que plusieurs personnes se déplacent pour participer à un même atelier, les économies qui découleraient des réservations effectuées dans les délais prescrits pour les voyages prévisibles n'avaient pas été prises en considération et le recours à la visioconférence n'avait pas été suffisamment envisagé. **Le Comité recommande donc que les ressources demandées au titre des voyages en dehors de la zone de la mission soient réduites de 20 %, soit 124 400 dollars, et il recommande d'approuver le montant restant, soit 497 600 dollars.**

Consommation de carburants

59. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les prévisions de dépenses concernant les carburants pour 2017/18, d'un montant de 118 580 dollars, par rapport au montant de 68 074 dollars approuvé pour 2016/17. Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'augmentation s'expliquait par le fait que le fioul de chauffage était englobé dans la rubrique Carburants et lubrifiants pour l'exercice 2017/18 alors qu'il était comptabilisé à la rubrique Services collectifs de distribution pour l'exercice 2016/17. Contrairement à certaines missions de maintien de la paix qui sont tributaires de groupes électrogènes pour produire l'électricité dont elles ont besoin, le Centre de services mondial est raccordé au réseau électrique national. Le Comité a également été informé qu'étant donné la corrélation existant entre l'augmentation de la capacité de production d'énergie solaire et la diminution des dépenses liées à l'utilisation du réseau électrique national, la Base proposait une réduction de 300 000 dollars des ressources demandées au titre de la consommation électrique, car elle produisait sa propre énergie solaire. **Étant donné qu'il est proposé d'augmenter les capacités de production d'énergie solaire pendant l'exercice 2017/18, le Comité estime que les ressources demandées au titre du fioul devraient être établies sur la base des quantités retenues pour 2016/17 auxquelles serait appliqué le coût unitaire retenu pour l'exercice 2017/18. Le Comité recommande donc qu'un montant de 59 500 dollars soit approuvé pour le fioul.**

Infrastructures informatiques

60. Le Secrétaire général indique que les ressources demandées au titre des communications s'élèvent à 7 776 200 dollars, soit une réduction de 26,5 % par rapport au montant alloué pour 2016/17, et que celles demandées au titre de l'informatique s'établissent à 30 489 400 dollars, soit une progression de 8 579 700 dollars (39,2 %) par rapport au montant alloué pour 2016/17. Il s'agit de remplacer du matériel de communications et du matériel informatique jugé vieillissant à l'issue d'une évaluation des risques critiques et de ramener, d'ici au 30 juin 2018, la

proportion des stocks ayant dépassé leur durée d'utilité à 53 % pour le matériel de communications et à 54 % pour le matériel informatique (ibid., par. 24).

61. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées dans le cadre du renouvellement du matériel informatique et des services connexes s'établiraient à 30 489 400 dollars pour Brindisi et Valence, le montant se répartissant à peu près équitablement entre les deux sites. Il a également été informé que le matériel à remplacer était soit du matériel critique soit du matériel qui exposait les services offerts par le Centre de services mondial à un risque élevé; l'évaluation des risques a permis de dresser la liste du matériel ayant dépassé sa durée d'utilité et devant être remplacé aussi bien à Valence qu'à Brindisi, sachant que le matériel de base équipant Valence a été acheté il y a huit ans, en 2009; le Centre fonctionne en mode actif-actif, avec équilibrage de la charge entre deux sites, ce qui signifie que la configuration matérielle des infrastructures centralisées est fonctionnellement identique. Le Comité a également obtenu des renseignements supplémentaires sur l'augmentation de 1 284 900 dollars, montant qui servirait à remplacer du matériel de communications en 2017/18. Le matériel vieillissait et risquait de tomber en panne et de compromettre la sécurité des biens informatiques et devait donc être remplacé, ainsi que l'avait fait apparaître une analyse des risques qui a été remise au Comité.

62. Le Comité consultatif a obtenu un complément d'information relatif aux estimations de dépenses concernant les rubriques Informatique et Communications pour 2016/17 et note qu'il devrait y avoir un dépassement de crédits du fait de l'achat de matériel de communications. **Le Comité n'est pas totalement convaincu par l'augmentation du montant des ressources demandées au titre de l'informatique – 8 579 700 dollars – et recommande donc que le montant soit réduit de 1 715 900 dollars, soit 20 %. Il recommande que l'Assemblée générale approuve le montant restant, soit 6 863 800 dollars.**

63. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 58, 59 et 62, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 soient approuvées.**

V. Questions diverses

Stratégie de modulation des ressources

64. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 63 de sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session. Au paragraphe 66 de sa résolution [70/286](#), elle a noté qu'il était nécessaire de poursuivre les progrès accomplis en vue d'élaborer un dispositif de modulation des ressources applicable au Centre de services régional et prié de nouveau le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets de la Base et du compte d'appui et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité note que, dans le cas de la Base, l'établissement du dispositif est fonction des constatations qui seront issues de l'examen des besoins en personnel civil, lequel n'est pas encore achevé ([A/71/809](#), annexe I). En ce qui concerne le dispositif de modulation, il rappelle également le paragraphe 10 de la résolution [70/287](#), dans lequel l'Assemblée priait

le Secrétaire général de lui présenter, durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session, une étude complète du compte d'appui.

65. En ce qui concerne la modulation des ressources de la Base, il est indiqué dans le rapport que le Centre de services mondial continuerait d'être composé des effectifs essentiels et ferait appel à du personnel contractuel pour s'adapter à l'évolution des besoins des missions (A/71/828, par. 22). Afin de maintenir une capacité d'appui à distance souple et rapide, il est proposé de transformer en postes des emplois de temporaire; les effectifs essentiels seraient complétés par du personnel contractuel en fonction de l'évolution des besoins des missions. On trouvera aux paragraphes 44 à 47 les observations du Comité concernant la transformation en postes d'emplois de temporaire dans le cadre du dispositif de modulation des ressources.

66. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait qu'aucun détail n'a été donné sur l'état d'avancement du dispositif de modulation des ressources pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, point sur lequel l'Assemblée générale souhaitait être informée, et compte que les examens et analyses connexes seront achevés avant la soixante-douzième session de l'Assemblée. Les renseignements connexes et les incidences budgétaires devraient figurer dans les projets de budget pour l'exercice 2018/19.** Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

VI. Conclusion

67. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont énoncées au paragraphe 57 du rapport sur l'exécution du budget (A/71/689). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, soit 58 200 dollars, ainsi que le montant des recettes et ajustements, soit 480 500 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

68. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées au paragraphe 118 du projet de budget (A/71/828). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 39, 42, 43, 47, 50, 58, 59 et 62, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses prévues au budget soit ramené de 88 338 500 dollars à 85 986 000 dollars, soit une réduction de 2 352 500 dollars. Il recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit de 85 986 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Base pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;**

b) **De répartir le montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice 2017/18.**

Documentation

- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/809](#))
 - Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ([A/71/689](#))
 - Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/828](#))
 - Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [[A/71/5](#) (Vol. II)]
 - Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/749](#))
 - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/742/Add.1](#))
 - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, les modalités de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/837](#))
 - Résolutions [69/307](#) et [70/286](#) de l'Assemblée générale relative aux questions transversales
 - Résolution [70/287](#) de l'Assemblée générale sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
 - Résolution [69/309](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
-

Annexe I

**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
(Italie) : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017
au 30 juin 2018**

Unité administrative	Postes ou emplois du Centre de services mondial		Postes ou emplois créés au Centre de services mondial		Description
	Nombre	Classe	Nombre	Classe	
Bureau du Directeur					
Équipe de collaborateurs directs du Directeur	-2	P-4			
	-1	P-3			Transfert au Service de l'appui centralisé
	-3	GN			
Bureau des services de sécurité	-1	P-3			Transfert au Service de l'appui centralisé
	-10	GN			
Section des finances et du budget	-1	P-4			
	-1	P-3			Transfert au Service de l'appui centralisé
	-2	SM			
	-9	GN			
Groupe de la gestion des marchés des missions	-1	GN			Suppression
	-1	P-4			Transfert au Service de la chaîne d'approvisionnement (actuellement Service de la logistique)
	-1	P-3			
	-1	GN			
Total partiel	-34		-		
Service de l'appui centralisé (actuellement Service de l'appui à la Base)					
Bureau du Chef	+2	P-4			
	+1	P-3			Transfert du Bureau du Directeur
	+3	GN			
Bureau des services de sécurité	+1	P-3			Transfert du Bureau du Directeur
	+10	GN			
Section des finances et du budget	+1	P-4			
	+1	P-3			Transfert du Bureau du Directeur
	+2	SM			
	+9	GN			
Section des services auxiliaires internes	-5	GN			Transfert au Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Groupe de la gestion des biens	+1	P-3			Transfert du Service de la logistique
	+6	GN			
Total partiel	+32		-		
Service de la chaîne d'approvisionnement (actuellement Service de la logistique)					
Bureau du Chef	-1	P-5			Transfert à la nouvelle Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks
	-1	P-4			
	-2	SM			

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes ou emplois du Centre de services mondial</i>		<i>Postes ou emplois créés au Centre de services mondial</i>		<i>Description</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
	-3	GN			
	+3	GN			Réaffectation de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+1	GN			Transfert de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	GN			Transfert à la nouvelle Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement
Total partiel	-4				
Section de la gestion des biens et des ressources	-3	P-3			Transfert au nouveau Groupe de l'appui à la planification
	-8	GN			
	-1	P-4			Transfert à la nouvelle Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks
	-1	P-3			
	-3	GN			
	-1	P-3			Transfert au Service de l'appui centralisé
	-6	GN			
Total partiel	-23				
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	-1	P-4			Transfert au Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-2	P-3			Transfert au Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-50	GN			Transfert au Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	P-4			Transfert au Groupe des services centraux d'entretien et de réparation
	-1	SM			Transfert au Groupe des services centraux d'entretien et de réparation
	-22	GN			Transfert au Groupe des services centraux d'entretien et de réparation
	-1	GN			Transfert à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks
	-2	GN			Réaffectation à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks
	-1	GN			Transfert au Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
	-3	GN			Réaffectation au Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
	-1	GN			Transfert au Groupe de l'appui à la planification

Unité administrative	Postes ou emplois du Centre de services mondial		Postes ou emplois créés au Centre de services mondial		Description
	Nombre	Classe	Nombre	Classe	
	-2	GN			Transfert au Groupe de l'appui à la planification
Total partiel	-87				
Centre des normes et études techniques	-1	P-4			
	-5	P-3			Transfert au Groupe de l'appui à l'approvisionnement
	-7	GN			
	-2	SM (PT)			
	-1	P-4			Transfert au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement
	-1	P-3			
	-1	GN			
Total partiel	-18				
Centre stratégique des opérations aériennes	-1	P-4			
	-3	P-3			Transfert aux unités hébergées
	-3	SM			
	-3	GN			
Total partiel	-10				
Groupe de l'appui à la planification	+3	P-3			Transfert de la Section de la gestion des biens et des ressources
	+8	GN			
	+1	GN			Transfert de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+2	GN			Réaffectation de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+1	GN			Transfert du Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
Total partiel	+15				
Groupe de l'appui à l'approvisionnement	+1	P-4			
	+5	P-3			Du Centre des normes et études techniques
	+7	GN			
	+2	SM (PT)			
	+1	P-4			
	+1	P-3			Du Bureau du Directeur
	+1	GN			
Total partiel	+18				Du Groupe de la gestion des marchés des missions
Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement	+1	P-4			
	+1	P-3			Transfert du Centre des normes et études techniques
	+1	GN			
Total partiel	+3				

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes ou emplois du Centre de services mondial</i>		<i>Postes ou emplois créés au Centre de services mondial</i>		<i>Description</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
			+2	P-3	Nouveaux postes
			+2	GN	Nouveaux postes
Total partiel			+4		
Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks	+1	P-5			Transfert du Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
Groupe du service aux clients					
	+1	P-4			Transfert du Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
	+1	GN			
	+3	GN			Transfert/réaffectation de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe du soutien logistique					
	+2	SM			Transfert du Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement
	+2	GN			
	+1	GN			Transfert de la Section de la gestion des biens et des ressources
Groupe des stocks pour déploiement stratégique					
	+1	P-4			
	+1	P-3			Transfert de la Section de la gestion des biens et des ressources
	+2	GN			
Total partiel	+15				
Groupe de la gestion centralisée des stocks	+1	P-4			
	+2	P-3			De la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+50	GN			
Total partiel	+53				
Groupe des services centraux d'entretien et de réparation	+1	P-4			
	+1	SM			De la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+22	GN			
Total partiel	+24				
Total partiel	-14		+4		
Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications					
Bureau du Chef	+5	GN			Transfert du Service de l'appui centralisé (actuellement Service de l'appui à la Base)
Total partiel	+5				
Section des systèmes d'information géospatiale	-1	SM			Transformation d'emplois de temporaire en postes
	-5	GN			

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes ou emplois du Centre de services mondial</i>		<i>Postes ou emplois créés au Centre de services mondial</i>		<i>Description</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
	+1	SM			
	+5	GN			
Total partiel	-				
Section de l'appui à distance (missions)	-2	P-4			
	-1	P-3			
	-5	SM			
	-12	GN			Transformation d'emplois de temporaire en postes
	+2	P-4			
	+1	P-3			
	+5	SM			
	+12	GN			
Total partiel	-				
Total partiel	+5		-		
Unités hébergées					
Force de police permanente	-	P-4			Réaffectation au sein de l'unité
Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires			+1	P-4	Nouveau poste
Centre stratégique des opérations aériennes	+1	P-4			
	+3	P-3			Transfert du Service de la logistique
	+3	SM			
	+3	GN			
Total partiel	+10				
Total partiel	+10		+1		
Total	-1		+5		
Personnel recruté sur le plan international	+12				
Personnel recruté sur le plan national	+18				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)					
Personnel recruté sur le plan international	-9				
Personnel recruté sur le plan national	-17				

Abbreviations : GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM = agent du Service mobile.